

158

157

87

80

151

• 7

JUNU.

94

ROUGERIE

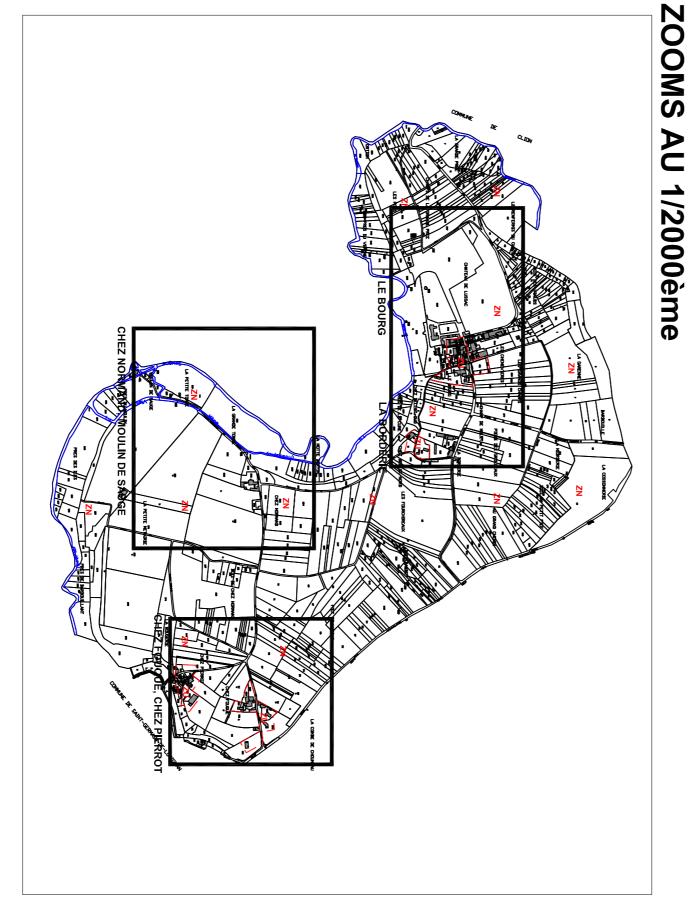
171

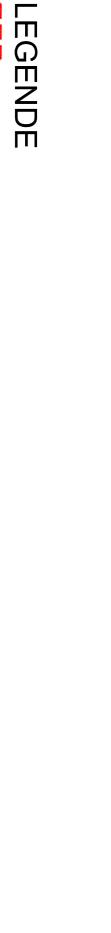
352

The State of the S

360 CHEZ

NORMAND





CARTE COMMUNALE

Prescription du :

Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :

Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :

Echelle: 1/2000eme

Carte

communale

LUSSAC

Commune de

Espaces bâtis au 1/2000ème

Pièce n°2.b

Plan de zonage

Elaboration

26 juin 2015

3 mars 2018

Mairie de LUSSAC 5, rue du Château 17500 LUSSAC

В<u>.</u>Е.

T

PERNET

Aménagement - Urbanisme - Architecture 16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE Tél: 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

Zone constructible

Zone inconstructible à l'exception :

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

b) à l'exploitation agricole ou forestière ;

c) à la mise en valeur des ressources naturelles.

(article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)

